# LA LAINE

## SA PRODUCTION, SA CONSOMMATION

Le célèbre économiste J.-B Say prétendait que c'est l'abondance de produits qui ouvre des débouchés nouveaux à la production et que c'est en multipliant les produits, c'est-à-dire la matière échangeable, qu'il faut combattre la stagnation du commerce.

Cette théorie peut, à notre avis, très justement s'appliquer à l'industrie lainière. La production de la laine s'est accrue, le fait est indéniable, d'une façon extraordinaire depuis quelques années. Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter quelques regards en arrière. Sans vouloir remonter trop haut, nous constatons que la production des laines en Australie et à la Plata, pour ne parler que des genres mérinos, s'est sextuplée depuis 1860: de 23 millions de kilog., elle est arrivée en 1885 à près de 159 millions. Et malgré cet accroissement considérable dans la production tout a été consommé : si, pour cette matière, l'équilibre entre l'offre et la demande fut parfois ébranlé, il n'a jamais été complètement détruit, et si l'emploi l'abandonnait en partie pendant quelques temps, un revirement ne tardait jamais à s'opérer qui occasionnait soudain une plus-value de l'article, dans le genre de la hausse importante dont nous avons été témoin en Mai dernier.

C'est que la laine est le textile par excellence dont l'emploi tend de plus en plus à se généraliser et suit, en quelque sorte, les progrès de la civilisation. Dans ses différentes transformations, il s'adresse à toutes les classes de la société et devient aussi bien article de luxe qu'objet de première nécessité.

Un de nos confrères du journal *le Pariote*, d'Anesnes, émettait à ce sujet, dans un article très important, quelques réflexions que nous aimons à reproduire :

« Le lainage n'est pas seulement un article de » bien-être et de luxe pour l'habillement et la toilette, » il reçoit encore une multitude d'applications diver- » ses dans tous les autres besoins de la vie.

« J'ai dit que, une fois contracté, l'usage de la laine » ne peut plus être abandonné ; ai-je besoin de dé- » montrer ce qui me paraît être presque un axiome. » Si nous jetons, en effet, les yeux sur la statistique, » voici ce que nous découvrons : un français consom- » me par an maintenant à lui seul autant de laine que » son grand-père en consommait pendant toute sa » vie. Rien n'est plus exact. Rendons cette justice à » nos ancêtres, ils étaient sages ; mais s'ils usaient » beaucoup de la vertu; ils ne pouvaient forcé- » ment user que très-peu du lainage, on connaît la » légende de l'*Habit d'un vieux grand-père* que la » chanson a popularisée. Au temps passé, on faisait sa » 1re communion avec l'habit du grand-père, on se » mariait de même, et l'habit servait à plusieurs gé- » nérations. Il est vrai qu'on faisait alors du drap » rudement solide. Est-ce à dire que la laine était » meilleure ? Non. L'industrialisme moderne, plus » pratique, s'est mis en harmonie avec la mode, avec » les mœurs qui veulent qu'on change bientôt de cos- » tume chaque saison. »

En envisageant la progression constante qui se fait dans la consommation de notre textile de prédilection, l'auteur de l'article cité plus haut arrivait à tirer les conséquences suivantes :

« Étant donné que la population d'origine euro- » péenne s'accroît actuellement de 1 0[0, c'est-à-dire » de 5 millions d'âmes, et étant donnée, d'autre part, » que cette augmentation continue de la consommation » des lainages, laquelle n'a jamais subi le moindre » recul ; si la même progression se renouvelle d'ici » vingt ans, comment arrivera-t-on à produire la ma- » tière première suffisante dans des conditions ra- » males. Il faudra, en effet, que la Plata et l'Austra- » lie produisent en 1905 environ 900.000.000 de kilos. »

D'autre part, il est avéré que tous les climats ne sont pas favorables à l'élevage du mouton à qui conviennent plutôt les régions tempérées. La production de la laine s'arrêtera donc forcément à des limites qu'il sera impossible de franchir, et dès lors cette matière de consommation générale doit être à l'abri des grandes dépréciations de valeur : on serait plutôt tenté de croire que la laine, en qualités fines surtout, pourrait atteindre, dans un avenir plus en moins éloigné, des cours relativement élevés.

La mode peut certainement avoir quelqu'influence sur l'emploi, ces dernières années l'ont prouvé, et faire parfois baisser les cours : mais c'est une question de plus ou de moins et les mouvements de recul durent peu ; les stocks les plus considérables finissent par s'épuiser, et la consommation qui ne peut pas abandonner l'article finit toujours par lui rendre sa valeur normale. C'est que, malgré tout, la laine restera le textile de l'avenir!

J. P.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris 9 juin. — Les basses pressions signalées hier au large de l'Écosse s'approchent des Iles-Britanniques. Le baromètre a encore baissé de 4 mm en Irlande et un régime de vents des régions Sud va s'établir sur le nord-ouest de l'Europe. Le maximum barométrique qui se montrait hier au sud de l'Espagne s'est propagé vers l'Algérie. Toutefois une cause de trouble existe vers l'Italie, car la zone des basses pressions de l'Autriche a gagné l'Adriatique où elle amène une baisse de plus de 10 mm à Lésina. Quelques mauvais temps menacent donc la Méditerranée.

La température monte, excepté dans le Sud du Continent. Le thermomètre marquait ce matin 7° à Haparanda, 13 à Paris, 17 à Nice, 21 à Alger et 27 à Constantinople.

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

**Beaucoup de monde**, ce matin, aux funérailles du regretté M. Mils.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Cheval et Quint pour le cercle du Dauphin, Wertz et Krabanski pour les anciens élèves de M. Mils, Sadon et Faidherbe représentant le conseil supérieur de notre école nationale des arts industriels et l'administration municipale.

En tête du cortège venait un groupe d'élèves de l'école actuelle de peinture, puis une délégation des anciens élèves de M. Mils, et enfin l'administration, les professeurs et le personnel de l'école nationale.

Chacun de ces groupes était précédé d'une très belle couronne.

Dans l'assistance, nous avons remarqué M. Julien Lagache, maire de Roubaix, plusieurs membres de l'administration et du Conseil municipal, du Conseil supérieur de l'école nationale des arts industriels et de nombreux sociétaires du Cercle du Dauphin.

Au cimetière, M. Bouzin, ancien élève de M. Mils, et professeur de dessin à l'école nationale, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Au nom des anciens élèves des écoles académi- » ques de peinture et de dessin, nous voulons adres- » ser à celui qui fut, pendant près d'un quart de » siècle notre maître — nous allions dire notre ami » dévoué — un suprême et dernier adieu.

» La mort eût du, ce nous semble, épargner pen- » dant quelques années encore, ce vaillant à la peine » qui, après un labeur aussi soutenu, était en droit » de compter sur un peu de repos ; mais il a naufragé » comme trop souvent, hélas ! en arrivant au port.

» Nommé en 1863, professeur de peinture et de des- » sin à l'académie de Roubaix, M. Mils n'a cessé, » pendant sa longue carrière, de consacrer tout son » temps et toutes ses connaissances au renom artisti- » que de notre cité.

» Il possédait à un degré remarquable le talent si » rare de former des élèves, et plusieurs parmi nous » qui, doués d'aptitudes exceptionnelles, n'ont pas » hésité à se donner tout entiers à l'art dont M. Mils » avait fait sa passion, ont obtenu à Paris, à Anvers, » ici même, des succès qui sont la preuve indéniable » des mérites du professeur qui a dirigé les débuts » de leur crayon ou de leur pinceau.

» Avec quelle affabilité M. Mils savait donner ses » conseils, corriger les fautes, encourager les hési- » tants.

» Qui ne se souvient de sa patience toujours bien- » veillante, de l'ardeur communicative qu'il mettait » au travail.

» Et quand il rencontrait chez l'un de nous des dis- » positions particulières, une volonté bien arrêtée de » se lancer dans la carrière artistique, il ne reculait » devant aucune démarche pour lui faciliter l'entrée » de l'Ecole des Beaux-Arts.

» Aussi c'est bien plus par reconnaissance que par » devoir que, tous, nous accompagnons aujourd'hui » jusqu'au pied de sa tombe notre cher et regretté » professeur.

» Fidèle à la respectueuse affection que nous lui » avions vouée, qu'il nous soit permis de reporter » cette affection pour ainsi dire filiale sur l'autre » moitié de lui-même, sur sa noble et courageuse » épouse, tant éprouvée déjà, qui saura s'incliner sous » la main de Dieu et supporter, nous l'espérons, le » poids bien douloureux d'un double deuil.

» Cher Monsieur Mils, au revoir. »

Ces paroles dites avec une émotion profonde et sincère ont produit sur l'auditoire une très vive impression.

**Le recensement.** — Cette année, les demandes de renseignements exigés par la circulaire ministérielle relative au dénombrement de la population sont si compliquées que le dépouillement des feuilles de ménage et des bulletins individuels s'effectue avec une grande lenteur, malgré toute l'activité et la bonne volonté des délégués recenseurs.

On n'obtiendra guère de résultats définitifs avant la fin de la semaine prochaine.

Jusqu'à présent, on connaît seulement la population de deux rues : ce sont la rue Pellart, qui compte 1,072 habitants au lieu de 913 que lui attribuait le recensement de 1881, soit un notable accroissement, et la rue Nadaud, où il y a... *deux* habitants — comme il y a cinq ans.

Pardon, nous allions oublier la prison municipale qui renfermait cinq *hôtes* dans la journée du 30 mai !

**La Voirie.** — Le trottoir de la rue Pellart, à hauteur de la rue du Ballon, est en très mauvais état; le pavage laisse absolument à désirer, et la bordure de granit se détache chaque jour d'une façon très sensible. Ce trottoir est la propriété de la Ville.

On nous signale aussi un affaissement qui s'est produit dans la rue Pierre-de-Roubaix, en face du n° 25.

Renvoyé à qui de droit.

**Le cercle de l'Aviron** de Roubaix vient de faire parvenir son adhésion au Comité des régates qui auront lieu dimanche à Lille.

**Le tir aux pigeons** qui a eu lieu lundi au Stand du Breucq avait réuni de nombreux amateurs. Voici les résultats :

1re *Poule*. — Prix partagé entre MM. Emile Nison et Edouard Roussel.

2e *Poule*. — 1er prix, M. Emile Nison; 2e prix, M. Gustave Wattinne; 3e prix, M. René Wibaux.

3e *Poule*. — 1er prix, M. Edouard Roussel; 2e prix partagé entre MM. Fernand Lauwick et Em. Nison.

4e *Poule* — 1er prix, M. Wattinne-Desurmont; 2e prix partagé entre MM. Edmond Ternynck et François Roussel fils.

5e *Poule double*. — 1er prix, M. Lalouette; 2e prix, M. Auguste Vanoutryve; 3e prix, M. Félix Ernoult.

6e *Poule*. — 1er prix, M. Emile Nison; 2e prix, M. Wattinne-Desurmont.

**Mort des suites d'une chute.** — Dans la journée du 21 mai, un ouvrier maçon, Pierre Delcourt, occupé à nettoyer la nochère d'une maison de la rue de Tourcoing, tomba, comme nous l'avons raconté, d'une hauteur de cinq mètres. On le transporta à l'Hôtel-Dieu où, après de longues souffrances, il a succombé mercredi matin à une lésion cérébro-spinale. Cet infortuné était âgé de 50 ans et demeurait au Cul-de-Four.

**Arrestation d'un comptable.** — Jules Petitjean, exerçant la profession de comptable, est né à Paris, mais de nationalité belge. La justice française ayant eu à s'occuper de lui, on lui enjoignit de retourner dans son pays. Petitjean, croyant que tout était oublié, revint un beau jour en France et élut domicile à Roubaix, rue de Blanchemaille.

La police, ayant eu vent de sa présence, lui a rappelé l'arrêté d'expulsion.

**Ascq.** — Le carrousel qui a eu lieu dimanche dernier, au profit des pauvres de cette commune, a pleinement réussi. Le beau temps qui s'est mis de la partie a permis à une foule d'étrangers d'y venir passer une journée d'agrément.

130 cavaliers ont répondu à l'appel de la commission, et ont rivalisé pour enlever les prix qui ont été remportés comme suit :

1er prix. MM. J.-B. Hocedez, de Wattignies : 2e, Daniel Isbled, d'Emmerin ; 3e, Louis Castel, d'Hellemmes ; 4e, Charles Deffontaine, de Bouvines ; 5e, Ghislain Obert, de Sainghin-en-Mélantois.

Une quête faite pendant le carrousel pour les blessés du Tonkin, a été très fructueuse.

**Ecole de natation.** — Journée du mercredi 9 juin. — Température de l'eau : 8 h. *matin*, 18°. — *Midi*, 19°. — 4 h. soir, 20°.

## LILLE

**Courses de Lille.** — On sait que la Société des Courses a fixé au dimanche 20 juin sa troisième réunion de l'année. Voici le programme de cette journée :

Prix international (handicap au trop monté). — 1,000 fr. offerts par la Société des Courses pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, ayant couru en France avant la publication du handicap (remise de distance). Au premier, 700 fr.; au second, 200 fr.; au troisième 100 fr. — Entrée, 50 fr. au fond de courses. Distance 4,500 mètres environ. Engagements jusqu'au mercredi 9 juin, avant 6 heures du soir, au secrétariat de la Société des Courses, 30, rue Basse, à Lille. Le handicap sera publié le mercredi 16 juin.

Prix du Moulin (course de haies, à réclamer). — 2,000 francs, pour les chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 3,500 fr. — Entrée, 100 fr. forfait, 25 fr. Distance: 2,500 mètres environ. Engagements jusqu'au mardi 15 juin, avant midi, chez M. Guillemot, 1, rue Castiglione, à Paris.

Prix de la société d'encouragement (3e série). — 3,000 fr. offerts par la société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de trois ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la société dans les départements, ni une course à Paris, ni à Chantilly. — Entrée, 10 fr. La moitié des entrées au second. Distance: 2,000 mètres. Engagements jusqu'au *mercredi 16 juin, avant 5 heures du soir*, chez M. C. Madeleine, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

Prix du Chemin de fer du Nord (handicap). — 2,000 fr. offerts par la compagnie du chemin de fer du Nord, pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. — Entrée, 125 fr., forfait, 25 fr. Au second, 300 fr. sur les entrées. Distance, 2,800 mètres environ. Les paris seront publiés le mercredi 16 juin, à midi.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, (steeple-chase, 1re série). — 2,000 fr. offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné, jusqu'au moment de la course, un steeple-chase de 6,000 fr., ni deux prix de 1re série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée 150 fr., forfait 25 fr. *Au second, 600 fr. sur le prix ; le troisième* retire son entrée. Distance : 3,000 mètres environ. Engagements jusqu'au mardi 15 juin, avant midi, chez M. Guillemot, 1, rue Castiglione, à Paris.

**Un plafond qui tombe.** — Un accident assez rare et qui n'aura heureusement pas de suites graves s'est produit mercredi, place Vanhoenacker, A l'angle de cette place et de la rue de Condé, des maçons étaient occupés à réparer une construction qui servait autrefois de laboratoire à M. Lenglen, pharmacien, et qui a été en partie détruite, il y a quelques mois, par un incendie. Cette construction comprend un rez-de-chaussée assez vaste, surmonté d'une mansarde servant de grenier.

Comme le magasin du rez-de-chaussée était destiné à contenir des matières explosibles et inflammables, M. Bastien, propriétaire de l'immeuble faisait construire sous le plancher du grenier de petites voûtelettes en briques assez épaisses, reposant sur des poutres en fer.

Ce travail était presque terminé, lorsque mardi, vers une heure et demie, au moment où un ouvrier, Auguste Dupuy, âgé de 20 ans, entrait dans la mansarde, une des poutres s'abaissa lentement entraînant avec elle toute la maçonnerie. L'ouvrier suivit le même mouvement et dans sa chute se fit à la cuisse gauche et à la tête de légères égratignures sans gravité.

Trois ouvriers qui travaillaient au rez-de-chaussée n'ont reçu aucune contusion. En somme tout se borne à des dégâts matériels : la charpente du toit est restée en place et il suffira de construire un nouveau plancher.

**Vols à la gare.** — Mercredi soir, l'attention des employés de la gare était attirée par les allures fort suspectes d'un individu porteur de nombreux paquets. Ils l'interrogèrent et ne tardèrent pas à se convincre que ces objets avaient été volés parmi les colis qu'on dépose sur le quai à l'arrivée de chaque train. Ce peu scrupuleux voyageur, qui est porteur d'un faux livret et qui prétend venir de Seclin, a été cueilli par deux agents de police qui l'ont emmené à la permanence.

**Des affiches** ont été placardées ce matin annonçant une conférence à l'Hippodrome, samedi, à huit heures du soir, sous la présidence de M. Basly. Les orateurs seront MM. A. Boyer, Camélinat, députés, et Paul Lafargue, rédacteur du *Socialiste* de Paris.

L'ordre du jour porte : La vérité sur la grève de Decazeville, la lutte des classes. On dit que la réception faite à ces orateurs sera peu sympathique.

## CORRESPONDANCE

*Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.*

Roubaix, le 9 juin 1886.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Dans le compte-rendu que vous donnez de la conférence qui a eu lieu le dimanche 6 juin, dans la salle Dominique Rousseaux, vous parlez de la fanfare des *Amis-Réunis* Nous tenons à vous dire que vous avez été mal renseigné. La vérité, la voici. *Certains membres du comité* que vous désignez étant venus nous demander de vouloir bien leur former un orchestre pour la circonstance, nous leur avons répondu que les statuts de notre société nous empêchent de prendre part à toute manifestation politique ou à tout acte ayant un caractère de nature analogue (Article 5 du règlement).

Donc nous leur avons refusé (C'est clair!).

En outre, si notre modeste société peut intéresser vos nombreux lecteurs, nous tenons à leur dire que nous sommes toujours prêts pour tout ce qui est d'acte de bienfaisance ou de charité ; mais que, en dehors de cela, nous voulons et entendons rester neutre sur toute question ou manifestation politique ou religieuse. Nous comptons sur votre obligeance habituelle pour publier ces quelques lignes.

Recevez, monsieur, nos salutations et croyez à notre sincérité.

Pour la commission,
*Le secrétaire*, Ver HUBERT.

Roubaix, le 10 juin 1886.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de me servir de la voie de votre estimable journal pour poser deux petites questions à la fanfare l'*Union des Trompettes* :

Est-il vrai, comme l'annonce le *Progrès du Nord*, que cette société ait promis son concours à la fête organisée à Lille pour le 14 juin sous le nom pompeux de *Grande Fête populaire de Bienfaisance* ?

Ignore-t-elle que cette prétendue *fête populaire* aura exclusivement lieu au profit des *écoles laïques* et ne sera autre chose qu'une manifestation anti-catholique ?

L'*Union des Trompettes* a peut-être été induite en erreur sur le but réel de la fête; mais, aujourd'hui, il n'y a plus de confusion possible. On n'a qu'à lire ce que dit le *Progrès* de ce matin :

« Il faut que le sou de chaque citoyen vienne, » en tombant dans l'escarcelle des *Ecoles laïques*, » contrebalancer les milliers de francs si facile- » ment arrachés *aux passions cléricales*. »

Je serais fort étonné de voir l'*Union des Trompettes* prêter son concours à une exhibition destinée à combattre les mêmes « cléricaux » que cette fanfare cherche, avec raison, à recruter au nombre de ses *membres honoraires*.

La bonne foi de l'*Union des Trompettes* a sans doute été surprise; je me plais à l'espérer, en attendant d'en être définitivement convaincu.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

V. H.

## Tribunal de Commerce de Tourcoing

*Audience du mardi 8 juin*

Présidence de M. Eugène JOURDAIN.

Le syndic de la faillite Delcour et Rouvillain intente aujourd'hui deux actions en rapport.

La première traît à une somme de 1555 fr. 50 importance d'une traite tirée par la maison de produits chimiques J.... de Bâle, et qui, au dire du demandeur, aurait été payée indûment. Le syndic prétend que les créeurs de la traite en question connaissaient la situation précaire de la société Delcour et Rouvillain en raison des rapports d'intérêts que cette société avait alors avec leur représentant attitré sur place, et que par suite ils ont été indûment couverts, par l'acquit de la traite, au détriment de la masse créancière.

Les défendeurs, de leur côté, soutiennent qu'il n'y a pas lieu à rapport. Le dol et la fraude ne se présument pas mais se prouvent par celui qui l'invoque. Or le syndic n'a pas fait cette preuve. Ils connaissaient si peu la position de leurs clients à l'époque où ils ont disposé sur eux, que, depuis la livraison faisant l'objet de la traite incriminée, ils ont fait d'autres fournitures pour l'importance desquelles ils ont été admis au passif de la faillite.

— Une seconde instance du même genre est exercée contre une Dame D.. de Roubaix. Cette dame avait fait les fonds pour le paiement d'une traite de 200 francs fournie par elle, et elle avait été couverte de son avance jusqu'à concurrence de 162 fr. C'est cette somme que le syndic revendique en faveur des créanciers. Ici encore la défenderesse se défend d'avoir connu l'état des affaires de la société Delcour et Rouvillain à l'époque de la création de sa traite d'autant plus qu'elle, aussi, avait fait des livraisons postérieures.

Il s'agit, dans ces deux causes, plutôt d'une appréciation des faits que d'une application des principes juridiques: le Tribunal les a mises toutes deux en délibéré.

## Tribunal correctionnel de Lille

*Audience du mercredi 9 juin 1886*

Présidence de M. PARENTY

La femme Delescluse, de Roubaix, occupe une maison où il y a quelques logeurs en garni. Un d'eux, Urbain François, fut invité par elle, le 2 juin dernier, à prendre une goutte de café. Inutile de dire combien cette attention était délicate. Urbain François accepta. Au moment de verser le café elle remarqua l'absence de tablettes grises. Attendez un instant, Urbain, lui dit-elle, je vais chercher des tablettes à l'épicier du coin. Puis elle sortit. Quelques instants après elle rentrait.

Pendant son absence, Urbain remarqua sur le mur, au-dessus de la commode où s'étalaient des objets de faïence, deux chandeliers en verre argenté, un sucrier, des tasses, auprès des portraits, une montre en nickel avec chaîne d'acier. Quel diable le poussa, nul ne le sait, toujours est-il que la femme Delescluse ne retrouva plus sa montre quand, deux heures après son départ, elle eut jeté un coup d'œil sur son joli mobilier. Elle déposa une plainte au commissaire. Urbain fut arrêté. Il a été condamné aujourd'hui à quatre mois de prison.

Quant à la femme Delescluse, elle rédit avec l'auteur du *Cid* :

Plus on sert des ingrats plus on s'en fait leur
Tout ce qu'on fait pour eux ne fait que nous trahir.

— Pierre Devenin, de Tourcoing, a volé à Tonfflers, aux époux Catel, deux petits poussins. Il passait le long d'un sentier quand il vit sur le bord de la route, ces aimables volatiles qui gémissaient loin de leur mère. Ému de compassion il voulut leur servir de père. Il les réchauffa sur son cœur, puis les mit dans son tablier. En route il entra dans un cabaret et les offrit à la cabaretière. Pierre Devenin est condamné à quinze jours de prison. La société protectrice des animaux devrait lui élever une statue avec cette inscription; Victime de son amour pour les poulets d'autrui.

— Vanoverbecke a été trouvé, à Roubaix, en contravention à un arrêté d'expulsion.

M. le Président. — Pourquoi rentrez-vous à Roubaix ?

Le prévenu. — Monsieur le Président je ne savais pas qu'il m'était défendu de venir tous les jours travailler à Roubaix. Je demeure au Mont-à-Leux — je ne demeure pas en France.

M. le président. — Quand on vous trouve en France vous êtes en contravention, 1 mois.

— Patri François, de Roubaix, a une singulière façon de montrer aux débitants qui lui refusent à boire tout son mécontentement. Ce moyen consiste à dire une, deux, trois, à démonter les portes et à casser les vitres. Un mois et 20 fr.

— Marie Theret a été condamnée aujourd'hui pour la vingt-huitième fois pour contravention à un arrêté d'expulsion, à six mois de prison.

Vingt-huit fois six mois de prison ! C'est à Tourcoing qu'elle a été trouvée. Cette pauvre malheureuse a donc passé quatorze ans de sa vie en prison sans avoir jamais volé un sou. C'est triste ! mais pourquoi revient-elle toujours en France. Elle sourit en entendant le jugement.

— Vandenbroucke a été trouvé à Roubaix, en contravention à un arrêté d'expulsion. M. le président, dit-il, j'ai un fils sous les drapeaux français. Mon fils était revenu en permission à Roubaix. J'ai risqué de l'aller voir; j'ai été pris. M. le président fait observer à l'accusé qu'il pourrait demander la permission préfectorale. Vandenbroucke est condamné à deux mois de prison.

— Que penser de ce jeune sauvage qui a pour nom Cyrille Foulon. Il travaille dans un peignage de Roubaix. Le 1er juin il avait mis le *Journal de Roubaix* près d'une gamelle qui contenait sa nourriture. Vanvallenghien, âgé de 15 ans, voulut lire le Journal. En riant, il s'approcha du banc où était la gamelle et prit le journal. Foulon lui dit — laisse-là le journal. Vanvallenghien refusa en le taquinant. Alors Foulon furi- ux tira un couteau, le lança contre Vanvallenghien ; l'arme pénétra la blouse et la chemise et fit une blessure qui entraîna une incapacité de huit jours de travail. Foulon est condamné à un mois de prison et onze francs d'amende.

## COUR D'APPEL DE DOUAI

*Audience du mercredi 9 juin*

**Un escroc**

Aujourd'hui a été plaidée une affaire dont on a beaucoup parlé.

Le prévenu est né à Paris, en 1852. Sa mère naturelle était actrice ; elle prenait, au théâtre, le nom de Mathieu : c'est sous ce nom qu'il a été inscrit sur les registres de l'état-civil. En 1875, son service militaire terminé, il part pour Londres où il donne des leçons de français et de musique. En 1878, il organise des excursions sur le continent, à l'occasion de l'exposition universelle. Enfin, vers 1882, à la suite d'un acte d'improbité, il franchit le détroit et arrive à Paris. Il y vit d'abord dans la misère ; mais bientôt il y habite un appartement luxueux en prenant le nom de Carayon-Latour.

Il fait alors le commerce de tableaux et d'objets d'art. Plusieurs plaintes sont mêmes portées contre lui. Une première dénonciation l'engage à se cacher à Bruxelles d'où il est extradé, mais pour être acquitté. Une seconde amène, en 1884, sa condamnation à deux mois de prison pour abus de confiance.

La peine subie, il continue sa vie à grandes guides ; il a un hôtel à proximité des Champs-Elysées, un château à Cauchie-à-la-tour, un pied à terre à Béthune, un autre à Dunkerque, six chevaux, neuf domestiques, dont un secrétaire et un intendant nègre. Il agit partout comme un grand seigneur, paie à boire à 380 personnes, lors de son installation à Cauchie, et, après la catastrophe de Liévin, figure, dans la cavalcade organisée au profit des blessés, un char de 3000 fr. o ffert par lui. Une autre fois, dans un village, il jette des sous aux enfants qui crient : Vive de Carayon-Latour !

Cette situation semblait brillante: Elle devait pourtant s'effondrer un jour. En 1885, le prétendu de Carayon-Latour est déclaré en faillite et l'on découvre que son actif se réduit à 387 fr. Ce n'était qu'un brocanteur universel, se servant de sa position apparente pour faire des achats, les laisser impayés, revendre ensuite, souvent à perte, et s'approprier le prix de ces reventes. Il fut poursuivi pour banqueroute simple et escroqueries.

Le tribunal de Béthune l'a condamné à deux ans d'emprisonnement et 50 fr. d'amende ; mais il a interjeté appel. Après le rapport de M. le conseiller Lepot, Me Plouvier a présenté sa défense. Le siège du ministère public était occupé par M. Blondel, substitut du procureur général.

La Chambre des appels correctionnels a purement et simplement confirmé le jugement.

SINCERE.

## NORD

**La grève du Cateau.** — La grève du Cateau continue : M. Bragille a offert une augmentation de salaires de 5 0[0 que les ouvriers ont refusée. Le calme est complet.

**A Sains.** — La grève continue à Sains chez MM. Stavaux-Bonnaire et fils: le peignage et quelques tisseurs travaillent seuls, la filature est entièrement arrêtée. Lundi les patrons ont accordé une augmentation de 2 centimes au mètre, représentant un peu plus des deux tiers de ce que réclamient les ouvriers tisseurs avec l'ancien tarif; cette concession, qui ne touchait pas les fileurs ni les soigneuses, n'a été acceptée que par sept ouvriers.

Trois fois par jour, à la rentrée, les grévistes viennent se ranger à la porte de l'établissement, ce qui oblige les ouvriers qui travaillent à défiler devant eux. Puis ils rentrent chez eux, quelquefois en bande et en chantant, sans commettre le moindre désordre.

**Les orages dans le Nord.** — *Un homme frappé par la foudre.*

La période orageuse continue amenant chaque jour de nouvelles averses accompagnées de décharges électriques.

Mardi, vers trois heures, un violent orage s'est déchaîné sur Wallers où la foudre est tombée sur deux maisons qui ont été réduites en cendres. Quelques heures plus tard, à Abscon, le tonnerre a frappé la maison habitée par les époux Moulle : l'habitation a été en partie détruite. Les dégâts se chiffrent à environ 1,000 francs.

Dans l'après-midi de mercredi, un orage s'est abattu sur Aniche avec une extrême violence. En quelques instants, les rues ont été transformées en torrents et le tonnerre est tombé en différents points de la commune : à St-Auguste, à la Croix-Potier, à l'Archevêque. Mais ici tout ne s'est pas borné à des dégâts matériels : le sieur Poulain, débitant de tabac, qui passait dans le sentier de Traisnelle à Melakof, a reçu à un moment une décharge électrique qui l'a renversé.

Le malheureux se débattait dans la boue quand passa un gamin : celui-ci, effrayé, alla prévenir aussitôt à Traisnelle. MM. Delannoy et Pennetier s'empressèrent de courir au lieu indiqué où ils trouvèrent Poulain, perdant des flots de sang par la bouche et les oreilles. On le releva et il fut transporté aussitôt chez lui ; son état bien que très grave laisse quelque espoir de le sauver.

**Conférence à Dorignies.** — M. Jésupret fils, a organisé mardi soir, au salon du Progrès, une réunion publique qui était présidée par le citoyen Lefebvre, de Dorignies.

Cette réunion qui était fixée à 5 heures n'a pu commencer qu'à 8 heures 1[2 faute d'auditeurs.

Après une annonce faite à son de caisse, on a pu réunir 50 personnes dont 30 gamins anx-less sous de 17 ans, et 4 femmes.

M. Jésupret a commencé par déplorer l'indifférence dont les capitalistes avaient fait preuve à son égard en laissant disparaître les journaux ouvriers qu'il rédigeait.

Puis il a soutenu avec énergie que Basly était un honnête homme et que depuis trois mois il défendait à Decazeville les intérêts du peuple, comme tous deux les avaient précédemment défendus à Anzin.

M. Constant Loriaux, mineur à Dorignies, a interrompu le conférencier pour lui dire qu'il n'était qu'un menteur et un *singe qui danse sur un fil*, par le motif que dans une conférence récente tenue chez Dufour il avait dit que Basly avait volé les mineurs d'Anzin.

M. Jésupret a continué en déclarant qu'il fallait une bonne République; qu'il était nécessaire d'améliorer le sort des mineurs et de former un syndicat afin de pouvoir, à l'occasion, suivre l'exemple des frères de Decazeville.

La séance s'est terminée à 9 heures 1[2 et a été close par une quête au profit des mineurs de Decazeville, laquelle a produit 3 fr. 35.

**L'assassinat de Quiévy.** — Machu, l'assassin de Quievy, a été arrêté hier dans une pâture à Croissettes, territoire de Solesmes, par MM. Kichez, garde-champêtre, et Watremez, messager de Quiévy.

Ces deux courageux citoyens se sont mis à la poursuite de l'assassin et l'ont arrêté.

Machu a failli être lynché par les populations de Quievy et de Viesly.

**Armentières.** — L'employé des douanes Plessier a été trouvé mort, hier matin, sur les rails près du Pont-de-la-Lys. Le cadavre avait été coupé en deux par un train. On ignore comment cet horrible accident s'est produit.

## PAS-DE-CALAIS

**Un crime à Breincthun.** — *Un tué, deux blessés.* — Un jeune homme, nommé Catto, s'étant pris de querelle avec trois camarades, s'est rué sur eux, en a tué un à coups de poignard et a grièvement blessé les deux autres.

## BELGIQUE

Gand, 8 h. 45 soir. — Une grande effervescence règne en ville. A plusieurs endroits des bagarres ont lieu. A la place d'Armes, une bande de jeunes radicaux s'est emparée des cannes de quelques jeunes gens et des coups ont été distribués. Un jeune homme a reçu une blessure à la figure. On s'est battu également à l'établissement le *Chapeau rouge*, local des étudiants catholiques. La police a été un instant débordée. Elle est parvenue bientôt à tenir la foule à distance, et une compagnie de la garde civique est venue occuper la place de Turquie, où est situé le dit local.

Place de la Calandre, la garde civique a dû charger la foule.

La bande de libéraux qui s'est battue à la place d'Armes, parcourt la rue des Champs, le Marché-aux-Grains, la rue Longue de la Monnaie en braillant la *Marseillaise* et l'air : *Van koon er reche wordt gy miskend !* Elle retourne sur ses pas et poursuit une personne qui se sauve dans un estaminet.

En criant, en chantant, elle traverse le Marché-aux-Grains.

Au Cercle catholique on tire des salves de réjouissance, le drapeau est arboré, ainsi que sur la demeure du directeur du *Bien public*, et à l'établissement du *Chapeau Rouge*. Pour entrer au Cercle catholique il faut être muni d'une carte de membre. La consigne est très sévère.

Les gendarmes font des patrouilles en ville. L'animation augmente. La police a déjà fait plusieurs arrestations.

On a distribué à la garde civique des cartouches à balles.

Les gardes civiques sont sous les armes depuis 4 heures. M. le bourgmestre et le commissaire

---

FEUILLETON DU 11 JUIN 1886. — N° 1

# LIVADIA

PAR JACQUES BRET

I

L'ombre commençait à s'étendre sur le château et en accusait fortement les arêtes, lorsque la tante Pradine, accoudée à une fenêtre, aperçut enfin Livadia qui rentrait à cheval à côté de son père. Le vieux comte et la jeune fille, montés sur leurs chevaux légers dont la longue queue flottait jusqu'à terre, formaient un si gracieux ensemble, que la vieille fille ne put s'empêcher de les admirer un instant avec orgueil, avant d'aller reprendre ses fonctions de maîtresse de maison et donner le dernier coup d'œil au repas qu'on allait servir. Les deux cavaliers étaient loin encore et revenaient lentement, comme après une longue course. Tout à coup, cependant, Livadia donna un vigoureux coup de cravache ; la frémissante bête qu'elle montait bondit et s'enleva dans un galop si rapide qu'elle traversa la longue avenue comme un éclair ; on entendit un éclat de rire vibrant et sonore, et la belle enfant, tout affolée de sa course, s'arrêta au pied du perron et jeta les guides à son domestique. Le comte la suivait de près.

Ils rentrèrent au château, le jour s'éteignit rapidement, et une demi-heure après, lorsqu'on servit le souper dans l'antique salle à manger, la nuit était tout à fait venue. Livadia raconta à sa tante en quelques traits rapides, les divers incidents de la promenade ; le comte prit son repas en silence, et bientôt ses deux compagnes l'imitèrent. La double enveloppe de tristesse et de monotonie qu pesait sur eux, un instant soulevé, les couvrit de nouveau, et le repas s'acheva dans un funèbre ennui.

Livadia s'était levé de table ; elle s'approcha d'une fenêtre, appuya son front contre les vitres humides et regarda le paysage si mélancolique des environs de Kief. Autour du château de famille quelques arbres, quelques buissons, quelques champs cultivés ; mais à l'horizon, à perte de vue, les steppes balançant, au vent du soir, leurs grandes herbes mystérieuses, aux mouvement immenses, aux ondulations infinies. Pourquoi est-elle née dans la tristesse irrésistible de ce sombre paysage, cette belle fille aux yeux noirs, si pleine de vie et de santé, qu'on l'eut dite éclose au soleil du Midi ? Mais non, c'était bien l'héritière de cette antique souche slave dont l'origine se perdait dans la nuit des temps ; elle en avait les ardeurs et les ruses, les élans et les désespoirs, et ce caractère fougueux des races primitives. Le comte Nelsor, dont elle était la fille unique, resté veuf de bonne heure, avait appelé près de lui sa sœur Pradine, qui avait reçu autrefois en France une brillante éducation et lui avait confié le soin d'élever Livadia. Pradine n'avait jamais été belle, et comme déjà, à l'âge où elle eût pu se marier, la fortune de la famille était compromise, les partis n'étaient point venus et elle avait dû rester vieille fille.

— Ou vas-tu, Lyda ? dit-elle en voyant sa nièce qui se disposait à sortir.

— Voir le clair de lune, tante Pradine, répondit Livadia en riant.

Tante Pradine haussa légèrement les épaules, et quand la jeune fille fut sortie, s'accoudant sur la table et regardant son frère en face :

— Savez-vous bien, Nelsor, qu'il serait temps ! dit-elle.

— Déjà ? murmura le comte qui sembla sortir d'une pénible rêverie,

— D'ailleurs,